

SEANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2011

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 janvier 2011 par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc WOZNIAK, Maire.

Etaient présents : Mme MALESKA H. DASTILLUNG J.P. Mme JACQUEMIN J. MAIWURM E. Mme JOTZ S. KOENIG G. Mme BICKAR M.A. PICARD J.M. Mme BAUSCH V. BENOIST E. DELLA MEA R. Mme FALLETTA C. FIORETTO S. Mme FISCH V. Mme FREY G. GATTI F. GERBERT P.J. Mme GILLET C. Mme KEDINGER C. KIEFFER P. LACAN D. MEDDA G. PEXOTO G. Mme PIETTE C. Mme PRZYBYL Y. WALKER R.

Absents avec excuse : Mme BOROWSKI J. Mme CAMI M.T. Mme COLANTUONO R. D'ANGELO C. qui ont donné respectivement procuration à : Mme FALLETTA C. Mme MALESKA H. Mme JACQUEMIN J. Mme BICKAR M.A.

FILLIUNG M. VALSECCHI E.

Madame Sylveline JOTZ est désignée secrétaire de séance.

M. Le Président ouvre la séance à 19 H.

Le Procès verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité sans observation.

ORDRE DU JOUR

I) AFFAIRES FINANCIERES

I/1 Budget Principal 2011 - Débat d'orientations budgétaires

I/2 Logements communaux – Réajustement des loyers et charges

I/3 Eglise Sainte-Croix (Centre) – Bris d'un vitrail suite à des dégradations – Acceptation indemnité de sinistre

I/4 Vestiaires Stade de la Houve – Acceptation indemnité de sinistre – Communication

I/5 Subvention exceptionnelle – Association Santa Capoeira

I/6 Subventions 2011

II) AFFAIRES IMMOBILIERES

II/1 Déclarations d'Intention d'Aliéner

II/2 Cession de terrain à la SCCV Belvédère

III) MARCHES ET TRAVAUX

III/1 Réfection et aménagement du presbytère de Creutzwald-Centre

III/2 Marché de fourniture de produits et matériels d'entretien – Communication

III/3 Marché de maîtrise d'œuvre « Réhabilitation du château d'eau et des installations de production et traitement d'eau potable Garang – Avenant n° 3 – Communication

III/4 Construction d'une salle socio-culturelle au Siège 1 – Autorisation de dépôt de permis de construire-démolir

III/5 Construction d'une salle socio-culturelle à Creutzwald – Mise en place des missions de Contrôle Technique de construction et de Coordination en matière de sécurité et protection de la santé – Communication

III/6 Marché « Contrôles réglementaires périodiques des bâtiments et équipements » - Avenant n° 1 – Communication

III/7 Presbytère du Centre et Presbytère Protestant – Mise en place d'une mission repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante – Communication

III/8 Viabilité Hivernale – Appel à prestataire de service – Communication

III/9 Aménagement d'un multi-accueil de 35 places – Marchés de travaux - Communication

IV) AFFAIRES GENERALES

IV/1 Adhésion de la CCPN au SMVT du Pays Nied

IV/2 Maintien de la maternité de l'hôpital de Saint-Avold – Motion

IV/3 Régime minier de Sécurité Sociale - Motion

I) AFFAIRES FINANCIERES

I/1 Budget Principal 2011 - Débat d'orientations budgétaires

Service Financier : GB/MS

Rapporteur : Mr le Président

Avant de présenter le débat, Monsieur le Président précise que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans le cadre de l'adoption du Budget Primitif 2011. Les dispositions légales stipulent que le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent l'adoption du budget.

BUDGET PRINCIPAL

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à environ 8 810 000 €

A. RECETTES

Elles sont constituées des dotations de l'Etat, du revenu du patrimoine et des impôts locaux.

Les dotations et subventions sont estimées à 4 500 000 € dont pour l'essentiel :

- 2 892 000 € de Dotation Globale de Fonctionnement
- 862 000 € de Dotation de Solidarité Urbaine
- 639 000 € à titre de compensation en matière de taxe professionnelle, de taxe foncière et de taxe d'habitation.

Toutefois les modifications de la Dotation Globale de Fonctionnement et de son contenu sont arrêtées par le Comité des Finances Locales en février.

Le revenu des immeubles est estimé à 160 000 €, le produit des services, du domaine et ventes diverses à 1 214 000 €

Le revenu des impôts et taxes s'élève à 2 703 000 € dont 2 543 000 € de contributions directes, 48 000 € de droit de place et 90 000 € de taxe additionnelle aux droits de mutation. Les taux des taxes d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties devraient subir une augmentation de l'ordre de 2 % et seraient fixés à :

- T.H. : 8.31 % au lieu de 8.15 %
- T.F.B. : 10.70 % au lieu de 10.19 %
- T.F. : 39.50 % au lieu de 38.73 %

étant précisé que les frais de perception pesant sur les redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties passent de 4 % à 1 %.

L'assiette a été réévaluée de 2 % par le législateur.

Les nouveaux taux de la Communauté de Communes du Warndt ne sont pas encore connus.

B. DEPENSES

Les principales dépenses sont constituées par :

- 1 900 000 € de charges à caractère général
- 5 540 000 € de charges de personnel
- 995 000 € de charges de gestion courante (dont 94 000 € de subvention au CCAS)
- 97 800 € de charges financières (Remboursement Emprunt-Intérêts)
- 240 000 € de dépenses d'amortissement
- 20 000 € de dotation aux provisions
- 12 300 € de charges exceptionnelles
- 82 € d'autofinancement

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibrerait en dépenses et en recettes à environ 4 000 000 €

Les principales opérations d'investissement prévues par la Ville sont les suivantes pour les années 2010 et 2011 :

BUDGET GENERAL

DEPENSES

- | | |
|--|-------------|
| - Travaux de rénovation Ecole Maternelle Garang | 80 000 € |
| - Travaux de rénovation Ecole Maternelle Marie Curie BRECKELBERG | 5 000 € |
| - Travaux de rénovation ancienne Mairie | 120 000 € |
| - Travaux de rénovation Presbytère Protestant | 50 000 € |
| - Acquisition matériel et outillage | 50 000 € |
| - Aménagements paysagers | 10 000 € |
| - Construction Salle Culturelle La Houve – Siège 1 | 1 350 000 € |
| - Acquisition d'un véhicule de service | 8 000 € |
| - Travaux de rénovation Ecole Maternelle Jules Ferry | 10 000 € |
| - Travaux de rénovation du Gymnase Jules Ferry | 10 000 € |
| - Travaux de rénovation Eglise Neuland | 40 000 € |
| - Travaux de rénovation Hôtel de Ville | 100 000 € |
| - Etude globale bassin versant de la Bisten | 10 000 € |
| - Amélioration voirie existante 2011 | 350 000 € |
| - Rénovation jalonnement routier | 50 000 € |
| - Acquisition mobilier Ecole du Centre | 70 000 € |

- Renforcement divers du réseau électrique	120 000 €
- Réalisation du chemin historique et arboretum	40 000 €
- Etude pour établissement document unique	30 000 €
- Acquisition véhicule à plateau	35 000 €
- Acquisition véhicule utilitaire	30 000 €
- Renouvellement du serveur informatique	15 000 €
- Réhabilitation de la digue du plan d'eau	20 000 €
- Acquisition photocopieurs	24 000 €
- Travaux de rénovation du tennis couvert	3 000 €
- Aménagement aires de jeux et de sports	230 000 €
- Travaux de rénovation salle Baltus	150 000 €
- Mise en place jeux – Ecoles Maternelles	15 000 €
- Travaux de rénovation Cercle Nautique	4 000 €
- Modification du Plan Local d'Urbanisme	5 000 €
- Travaux d'Assainissement effectués pour le compte de la CCW (opération sous mandat-Compte 4581)	400 000 €

Les recettes d'investissement prévisionnelles s'établissent comme suit:

- Autofinancement	82 €
- Amortissements	240 000 €
- FCTVA	350 000 €
- TLE	30 000 €
- Recours à l'emprunt	2 200 000 €
- Travaux d'assainissement effectués pour le compte de la CCW (opération sous mandat – Compte 4582)	400 000 €

La dette totale du budget général s'élève à 3 550 006,53 € au 01/01/2011 (soit 258,61 € par habitant).

L'annuité est de 659 507,74 € dont 89 758,95 € d'intérêts et 569 748,79 € de capital. (A noter que le taux étant variable, ce montant n'est qu'indicatif)

Le montant des emprunts garantis s'élève à 7 172 654,30 € consentis à NEOLIA (anciennement Foyer du Mineur et du Combattant) et aux SRC 03 (à hauteur de 7 500 €).

SERVICE DES EAUX

Pour ce qui concerne le budget du service des eaux, sont prévues les inscriptions budgétaires suivantes :

- Acquisition de compteurs	25 000 €
- Acquisition de portable de relève	5 000 €
- Amélioration du réseau existant	250 100 €

Le budget du service des eaux sera élaboré sur une base d'une vente d'eau de 780 000 m³ et du prix du m³ fixé à 1,02 €

L'emprunt est arrivé à échéance en 2008.

La taxe de redevance pour prélèvement perçue par la Ville auprès des abonnés et reversée à l'Agence de l'Eau passera à 52 € 1 000 m³, ce qui représentera une augmentation de près de 0,02 € par mètre cube (déjà inclus dans le prix de l'eau).

La contre valeur antipollution perçue par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse restera ventilée comme suit :

œ D'une part, la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique : 0,432 €/m³

œ D'autre part, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,274 €/m³. Cette 2nde redevance ne s'appliquant qu'aux abonnés acquittant la redevance d'assainissement.

Une information détaillée sous forme de plaquette avait été transmise à l'ensemble des abonnés en 2008.

La facturation des prestations assainissement continuera à être assurée par le service des eaux afin que les usagers aient une facture unique.

Les services financiers et comptables feront la ventilation entre les deux collectivités.

Après cette présentation par M. le Président, le débat d'orientation s'est engagé entre les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat.

I/2 Logements communaux – Réajustement des loyers et charges

Scé Financier: GB/VT

Rapporteur : Mr Jean-Marie PICARD, adjoint au Maire

Les révisions de loyers intervenant chaque année sont définies dans les contrats de location des locataires sur la base de l'indice INSEE de référence des loyers (IRL)

La révision des loyers étant indexée sur l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre (référence 100 au 4^{ème} trimestre 1998), il y a lieu également de majorer les loyers garages de 0,57 %

Les charges quant à elles, ont été calculées sur la base des factures payées par la Ville en 2010. Elles feront l'objet d'une régularisation en plus ou en moins en fin d'exercice au vu des factures qui seront réellement acquittées en 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De majorer les loyers garages comme indiqué ci-joint et d'en fixer la date d'application à la date anniversaire du contrat.
- De réviser les provisions de charges (comme indiqué en annexe) à la date du 1^{er} janvier 2011.
- Et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

I/3 Eglise Sainte-Croix (Centre) – Bris d'un vitrail suite à des dégradations – Acceptation indemnité de sinistre

Scé Technique : IB/MR

Rapporteur : Monsieur Jean- Marie PICARD – Adjoint au maire

A deux reprises, le 22 mai et le 16 juin 2010 le vitrail situé dans l'œil de bœuf au-dessus de l'accès à la sacristie de l'église Sainte Croix a été brisé par des jets de pierre.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Creutzwald.

Les travaux de remise en état du vitrail ont été effectués par la société ATELIER 54 pour un montant de 1 109.89 €TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter l'indemnité de 1 109.89 €T.T.C. proposée par la CIADE et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents, à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

I/4 Vestiaires Stade de la Houve – Acceptation indemnité de sinistre – Communication

Scé Technique : IB/MR

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie PICARD – Adjoint au maire

Dans la matinée du mardi 2 novembre 2010, des dégradations ont été commises aux vestiaires du stade de la Houve. Une vitre a été brisée sur la porte d'accès, côté chaufferie.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Creutzwald.

Les travaux de remplacement à l'identique de la vitre brisée ont été effectués par la société Vitrierie Miroiterie Forbachoise pour un montant de 192.56 €T.T.C.

Conformément à la délégation du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2008 modifiée le 30 mars 2009, Monsieur le Maire a accepté le montant de l'indemnité de sinistre proposée par la CIADE soit 192.56 €T.T.C.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

Le Conseil Municipal prend acte.

I/5 Subvention exceptionnelle – Association Santa Capoeira

Référence : MG

Rapporteur : Monsieur le Président

L'association Santa Capoeira de Creutzwald organise les 18, 19 et 20 février 2011 une rencontre internationale de capoeira à la salle des fêtes de Carling.

Aussi, l'association sollicite la municipalité pour une subvention exceptionnelle.

Il vous est proposé :

- D'accorder à l'association Santa Capoeira une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €(sous réserve de la réalisation de cette rencontre) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

I/6 Subventions 2011

Réf. : SM

Rapporteur : Monsieur le Président

a) L'Association Visite des malades dans les établissements hospitaliers sollicite le concours de la Ville afin d'offrir, à l'occasion de Noël et de la fête des mères, un petit présent aux pensionnaires des long et moyen séjour de l'Hôpital de Creutzwald. La demande porte sur une somme de 150 €

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 150 € à ladite association D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

b) L'AFAD « Association Familiale d'aide à domicile de Moselle » a pour but de faciliter la vie des familles et personnes touchées par la maladie, l'accident, la dépendance et des personnes âgées et handicapées. Elle est intervenue, en 2009, auprès de 43 familles et personnes âgées de la ville, avec un total de 2459 heures réalisées. Elle sollicite à ce titre une aide financière de la Ville.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 150 € à ladite association et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

c) La Batterie-Fanfare, comme chaque année, sollicite de la Ville de Creutzwald, une subvention de fonctionnement pour 2011.

Cette association musicale intervient pour diverses manifestations à la demande de la ville de Creutzwald. C'est le cas pour la cérémonie du 11 novembre, pour la fête de la Saint-Nicolas, pour la fête de la musique notamment. Elle a également une action de formation et ce, avec l'appui financier de la Ville de Creutzwald.

C'est pourquoi, il vous est proposé :

- D'attribuer à la Batterie-Fanfare une subvention de fonctionnement de 12 500 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ces dépenses seront imputées sur le compte n° 6574 du Budget Principal.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

II) AFFAIRES IMMOBILIERES

II/1 Déclarations d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Président, dans le cadre de la délégation qui lui est attribuée par l'assemblée communale, rend compte qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les opérations suivantes :

- NP CONCEPT à Saint-Avold
Lots 23 et 33
Section 33 n° 379/303 « Rue des Géraniums » avec 38 ares 53
Ainsi que les lots 26 ; 26 ; 37 et 40
Section 33 n° 380/303 « rue des Orchidées » avec 34 ares 16
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- NP CONCEPT à Saint-Avold
Les lots 10 et 13
Section 33 n° 380/303 « rue des Orchidées » avec 34 ares 16
De sol et bâtiment à usage d'habitation

- Consorts HOERNER Joseph-TONNELIER Marie-Rose à Creutzwald
Section 31 n° 203/59 « 4 rue de Diesen » avec 2 ares 22
De sol et bâtiment à usage d'habitation

- Société Sainte Barbe à Freyming-Merlebach
Section 32 n° 2/32 « 6 rue de Colmar » avec 1 are 29
De sol et bâtiment à usage d'habitation

- SCI Creutzwald à Saint-Avold
Section 24 n° 322/164 « route de jonction » avec 24 ares 39
De sol et bâtiment à usage professionnel

- Monsieur Michel LOSSON à Créhange
Section 32 n° 227/23 « rue de Metz » avec 20 ares 54
Section 43 n° 23/2 « bois communal » avec 11 ares 76
De sol et bâtiment à usage d'habitation et cave

- SCI du Lac à Freyming-Merlebach
Lots 26 ; 26 ; 54 ; 55 ; 76 et 77
Section 32 n° 433/23 " Neuland" avec 1 are 48
Section 32 n° 870/118 « rue de Bitche » avec 24 ares 28
Section 32 n° 871/118 « rue de Bitche » avec 2 ares 30
De sol et bâtiment à usage d'habitation

- SAS DELTAMENAGEMENT à Dabo
Section 10 n° 569/383 « boulevard Rabelais » avec 6 ares 31
De sol

- Communauté de Communes du Warndt à Creutzwald
Une parcelle de 19 ares 02 à prélever sur la parcelle
Section 25 n° 90 « rue Saint-Flour » avec 35 ares 30
De sol à usage artisanal

- Communauté de Communes du Warndt à Creutzwald
Section 25 n° 268 « Nassauer Scheidnald » avec 35 ares 30
De sol à usage artisanal

- Société Sainte Barbe à Freyming-Merlebach
Section 32 n° 917 « Rue de Sarrebourg » avec 2 ares 15
De sol et bâtiment à usage d'habitation

- SCI 7R à Creutzwald
Section 42 n° 375 « Siège 1 La Houve » avec 5 ares 43
De sol en délaissé

- Société Sainte Barbe à Freyming-Merlebach
Section 11 n° 837 « rue Froissard » avec 6 ares 34
De sol et bâtiment à usage d'habitation

- Société Sainte Barbe à Freyming-Merlebach
Une surface de 8 ares 87 sur la parcelle
Section 42 n° 470 « rue de Hayange » avec 34 ares 86
De sol et bâtiment à usage d'habitation

- Epoux Joseph HOERNER à Vahl Ebersing
Section 31 n° 204 « rue de Diesen » avec 0 are 51
De sol

- SAS DELTAMENAGEMENT à Dabo
Section 10 n° 568 « boulevard Rabelais » avec 6 ares 19
De sol

- Monsieur Gilles THOMAS à Porcelette
Section 5 n° 283/34 « 54 rue de la Gare » avec 8 ares 06
De sol et bâtiment à usage d'habitation

- Consorts BAILLY à Creutzwald
Section 6 n° 352/72 « rue de la Mine » avec 6 ares 74
De sol à usage d'habitation
- Héritiers de M. Jules KREMER à Colmar (68000)
Section 6 n° 235/78 « rue de la Paix » avec 8 ares 23
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- SAS DELTAMENAGEMENT à Dabo
Section 10 n° 560 « Lotissement des Rabelais » avec 5 ares 89
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- SAS DELTAMENAGEMENT à Dabo
Section 10 n° 574 « Lotissement des Rabelais » avec 6 ares 8
De terrain à bâtir
- Consorts MAYER à Creutzwald
Section 35 n° 462 « rue de la Houve » avec 3 ares 98
Section 35 n° 463 « rue de la Houve » avec 0 are 77
Section 35 n° 464 « rue de la Houve » avec 1 are 53
Section 35 n° 465 « rue de la Houve » avec 2 ares 4
Section 35 n° 466 « rue de la Houve » avec 5 ares 75
Section 35 n° 145/51 « rue de la Houve » avec 5 ares 13
Section 35 n° 146/51 « rue de la Houve » avec 7 ares 39
Section 35 n° 519/51 « rue de la Houve » avec 1 are 60
De sol
- M^{lle} Virginie PFENDER à Creutzwald
Lots 25 ; 45 et 59
Section 43 n° 23 « La Houve » avec 11 ares 76
Section 32 n° 227 « rue de Metz » avec 20 ares 54
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Monsieur Eric SOYER à Creutzwald
Section 33 n° 229/01 « impasse des Glaïeuls » avec 9 ares 08
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Société Sainte Barbe à Freyming-Merlebach
Section 11 n° 1124 « Cité Bellevue » avec 6 ares 09
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Madame Liliane SCHMITT à Creutzwald
Section 43 n° 23 « La Houve » avec 6 ares
Section 32 n° 227 « rue de Metz » avec 20 ares 54
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Consorts ERBA à Creutzwald
Section 21 n° 486 « rue des Pommiers » avec 6 ares 83
De sol et bâtiment à usage d'habitation

Le Conseil Municipal prend acte.

II/2 Cession de terrain à la SCCV Belvédère

Réf. : CL/SM

Rapporteur : Madame Helga MALESKA, adjointe au Maire

Par lettre en date du 3 août 2010, Monsieur Xavier ARNOLD, gérant de la SCCV le Belvédère, sollicite la cession au profit de ladite SCCV d'une surface de 0,34 are cadastrée section 6 n° 327.

Cette société a acquis les parcelles riveraines section 6 n° 227 et 107 pour y ériger un bâtiment de logements. L'étude du permis de construire a établi qu'il existait un délaissé entre l'emprise de la chaussée rue de la Mine et l'emprise des parcelles acquises.

Cette régularisation permettra aux deux parties de bénéficier de limites nettes.

Le prix proposé et accepté pour cette petite surface est de 50 €/m², tous les frais liés à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver ladite vente et à autoriser Madame Helga MALESKA, adjointe au Maire, à signer l'acte de vente ainsi que tous documents s'y rapportant qui seront établis par l'Etude de Maître MAZERAND, notaire à Creutzwald.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

III) MARCHES ET TRAVAUX

III/1 Réfection et aménagement du presbytère de Creutzwald-Centre

Réf. : JM

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, adjoint au Maire

Un nouveau curé a été nommé auprès de la paroisse de Creutzwald-Centre. Il va donc occuper le presbytère de l'église du Centre (Sainte-Croix). Or, il a été constaté, avec ce dernier, la ville et le Conseil de Fabrique que des travaux étaient nécessaires avant son installation.

Une étude a été effectuée par les services techniques pour identifier les travaux à y réaliser. Conformément à la législation locale d'Alsace-Moselle, certains travaux concernent la ville de Creutzwald en tant que propriétaire, d'autres le Conseil de Fabrique.

Le coût global est estimé à 68 028,40 € H.T., avec une participation financière estimée du Conseil de Fabrique de 43 933,40 € H.T. et pour la Ville de 24 095 € H.T.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les travaux à réaliser dans ledit bâtiment et les participations financières de la ville et du Conseil de Fabrique
- De dire que la ville de Creutzwald assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ainsi que la maîtrise d'œuvre (par les services techniques municipaux)
- D'approuver la Convention à intervenir avec le Conseil de Fabrique
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes dont ladite convention et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

III/2 Marché de fourniture de produits et matériels d'entretien – Communication

Service Achats /Marchés : JFS

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, adjoint au Maire

Nous avons lancé une consultation en procédure adaptée par la publication d'un avis d'appel à la concurrence le 21 mai 2010 en vue de la mise en place d'un marché à bons de commande pour la fourniture de produits et matériel d'entretien pour les bâtiments et écoles de la ville et de la CCW.

La date limite de remise des offres était fixée au 21 juin 2010.

6 entreprises ont proposé des offres.

Suite à l'analyse des offres et le classement des candidats au vu des critères de jugement fixés par le Règlement de la Consultation et l'avis favorable de la Commission des Marchés Publics réunie le 28 septembre 2010, Monsieur le Maire a décidé de retenir les offres de :

- Lot 1 : Produits et matériels d'entretien : l'entreprise RHP de Varsberg pour un montant annuel de 20 435,03 € TTC
- Lot 2 : Produits d'essuyage et savons : l'entreprise PAREDES de Sausheim pour un montant annuel de 8 015,53 € TTC

Monsieur le Maire a mis en place et signé les marchés dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée le 24 novembre 2008 et modifiée le 30 mars 2009.

Le Président tenait à informer le Conseil Municipal.

Le conseil Municipal prend acte.

III/3 Marché de maîtrise d'œuvre « Réhabilitation du château d'eau et des installations de production et traitement d'eau potable Garang – Avenant n° 3 – Communication

ScéTechnique : GB/MR

Rapporteur : Monsieur Edouard MAIWURM – Adjoint au maire

Par marché en date du 17 septembre 2007 nous avons confié au B.E.T. Société Lorraine d'Ingénierie de THIONVILLE la maîtrise d'œuvre relative à l'opération « Réhabilitation du château d'eau et des installations de production et de traitement d'eau potable Garang ».

La S.A.S. Société Lorraine d'Ingénierie – S.L.I., nous a informé de la transmission universelle de son patrimoine à la Société EGIS EAU et par là même de tous ses droits et obligations.

Cette modification de raison sociale nécessitait la mise en place d'un avenant.

Conformément à la décision du Conseil Municipal du 28 Novembre 2008 modifiée le 30 Mars 2009, Monsieur le Maire a procédé à la mise en place et à la signature de l'avenant n° 3 avec la société EGIS EAU.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

Le Conseil Municipal prend acte.

III/4 Construction d'une salle socio-culturelle au Siège 1 – Autorisation de dépôt de permis de construire-démolir

ScéTechnique : PB

Rapporteur : Monsieur Edouard MAIWURM – Adjoint au maire

Dans le cadre de l'opération de construction d'une salle socio-culturelle au Siège 1 nous seront amenés, préalablement à l'édification du nouveau bâtiment, à démolir l'ancien foyer.

Compte tenu des dispositions de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article R 423-1 du Code de l'Urbanisme, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire, qui vaudra également permis de démolir, nécessaire à la réalisation de cette opération, à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et à signer tous actes.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

III/5 Construction d'une salle socio-culturelle à Creutzwald – Mise en place des missions de Contrôle Technique de construction et de Coordination en matière de sécurité et protection de la santé – Communication

ScéTechnique : PS/MR

Rapporteur : Monsieur MAIWURM Edouard – Adjoint au maire

Dans le cadre des travaux de construction d'une salle socioculturelle à Creutzwald, il appartient au maître d'ouvrage de désigner un organisme compétent chargé d'une mission de Contrôle Technique de Construction.

Par ailleurs, cette opération entrant dans le champ d'application de la loi du 31 décembre 1993 sur la sécurité et le décret du 26 décembre 1994, il y a lieu de mettre en place une mission de coordination de sécurité et protection de la santé.

Suite aux consultations lancées en date du 27 décembre 2010 et conformément à la délégation de pouvoir du 24 Novembre 2008 modifiée le 30 Mars 2009 Monsieur le Maire a confié à l'APAVE, 29B boulevard de Lorraine à SAINT AVOLD les missions suivantes :

- Contrôle technique de construction

(LP + SEI + HAND + HAND Att)

pour un montant de 5 908.24 €T.T.C.

- Coordination Sécurité et protection de la Santé

pour un montant de 3 939.62 €T.T.C.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

Le Conseil Municipal prend acte.

III/6 Marché « Contrôles réglementaires périodiques des bâtiments et équipements » - Avenant n° 1 – Communication

ScéTechnique : IB/MR

Rapporteur : Monsieur Edouard MAIWURM – Adjoint au maire

Dans le cadre du marché « Contrôles règlementaires périodiques des bâtiments et équipements » confié à la société DEKRA depuis le 1^{er} janvier 2010, il s'est avéré nécessaire de procéder aux modifications de prestations suivantes :

Il s'agit principalement de :

Prestations en moins 2 780.00 €H.T.

- La suppression du contrôle de la continuité des communications radioélectriques sur différents sites ; ce contrôle s'avère désormais inutile car le SDIS57 sera équipé courant 2011 du système de radiocommunication ANTARES permettant aux sapeurs pompiers de communiquer dans l'ensemble des établissements
- Absence de chaufferie à l'école maternelle Jules Ferry,
- Absence de disconnecteur à la salle polyvalente Garang,
- Changement caractéristiques des appareils de levage du service des eaux

Prestations supplémentaires 3 285.00 €H.T.

- Suite à la rénovation des chaufferies de l'Ecole de musique et l'école primaire R. Schuman, contrôle des nouveaux disconnecteurs,
- Contrôle d'un disconnecteur à la salle polyvalente Baltus le Lorrain,
- Contrôles réglementaires périodiques supplémentaires à l'Hôtel de ville et la salle Baltus (système de climatisation, pompes à chaleur réversibles, étanchéité des équipements frigorifiques et climatiques, lignes de vie et points d'ancrage,
- Mise à jour des types et nombres d'appareils de levage du service des eaux

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à 48 030.16 €T.T.C.

Conformément à la délégation de pouvoir du 24 novembre 2008 modifiée le 30 mars 2009, Monsieur le Maire a procédé à la mise en place de cet avenant.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

Le Conseil Municipal prend acte.

III/7 Presbytère du Centre et Presbytère Protestant – Mise en place d'une mission repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante – Communication

ScéTechnique : KL/MR

Rapporteur : Monsieur Edouard MAIWURM – Adjoint au maire

Dans le cadre des travaux de Réfection et Aménagement du Presbytère du Centre et du Presbytère Protestant, il a été nécessaire de mettre en place pour chaque opération, une mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Conformément à la délégation de pouvoir du 24 Novembre 2008 modifiée le 30 Mars 2009 Monsieur le Maire a confié, après consultation, le contrat d'intervention ponctuelle relatif au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à l'APAVE, 29 B boulevard de Lorraine – 57500 SAINT AVOLD pour un montant de :

- Presbytère du Centre 586.04 €T.T.C.
- Presbytère protestant 586.04 €T.T.C.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

Le Conseil Municipal prend acte.

III/8 Viabilité Hivernale – Appel à prestataire de service – Communication

ScéTechnique : KH/MR

Rapporteur : Monsieur Edouard MAIWURM – Adjoint au maire

Les conditions météorologiques exceptionnelles du mois de décembre dernier caractérisées par une répétition de précipitations neigeuses sur l'ensemble de la région ont entraîné une consommation accrue de sel et de forte tension sur les fournitures.

Cette situation a amené le Préfet de région à fixer un ordre de priorité des approvisionnements tenant compte des flux routiers et des axes structurants essentiels pour la continuité des activités socio-économiques. Les communes se sont ainsi vues reléguées au dernier rang de priorité.

Les services techniques qui assurent la viabilité hivernale sur les communes de Creutzwald, Bisten en Lorraine, Guerting, Ham-sous-Varsberg et Varsberg, ont été amenés, sans relâcher pour autant leur action, à réduire le périmètre d'intervention des véhicules de déneigement qui a été limité essentiellement aux voies de circulation principales, la desserte des services de secours et des zones d'activités économiques.

La hauteur du revêtement neigeux imposait toutefois le dégagement de l'ensemble des places et chaussées. Face à cette situation les moyens techniques mis en œuvre par la ville et la CCW devenaient insuffisants et nous avons été amenés à recourir à un prestataire privé pour assurer le déneigement de certains secteurs de la commune.

Aussi, conformément à la délégation du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2008 modifiée le 30 mars 2009 et en application de l'article 35-II-1° du Code des Marchés Publics et de l'article 18 du règlement intérieur à la passation des marchés et accords cadres à procédure adaptée, Monsieur le Maire a passé commande sans consultation préalable à la société STEINER TP de Creutzwald pour la mise à disposition d'engins et leur chauffeur qui sont intervenus les 17, 18, 19, 20, 21, 26 Décembre 2010 et 4 janvier 2011. Le montant de la prestation arrêté sur la base d'un attachement contradictoire s'est élevé à 6845,90 TTC.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

Le Conseil Municipal prend acte.

III/9 Aménagement d'un multi-accueil de 35 places – Marchés de travaux - Communication

Scé Technique : KH/MR

Rapporteur : Monsieur Edouard MAIWURM – Adjoint au maire

Nous avons lancé un appel public à la concurrence selon la procédure adaptée du Code des Marchés Publics en vue de la réalisation des travaux d'aménagement d'un espace multi-accueil de 35 places, 8 rue de Carling à Creutzwald. La date limite de remise des offres a été fixée au 25 Octobre 2010 à 12 heures.

Vu l'avis de la Commission des Marchés Publics qui s'est réunie le 15 décembre 2010 et conformément à la décision du Conseil Municipal du 28 Novembre 2008 modifiée le 30 mars 2009 d'autoriser Monsieur WOZNIAK Jean Luc, Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sans formalité préalable en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget, les marchés suivant procédure adaptée et relatifs à l'aménagement d'un multi-accueil de 35 places ont été confiés aux entreprises suivantes :

Lot 1 Démolition – Gros œuvre S.M. BATI – SAINTE MARIE AUX CHENES	32 556.32 €TTC
Lot 2 Etanchéité ZILLHARDT ET STAUB – MARLY	2 959.47 €TTC
Lot 3 Cloisons doublages – Faux plafonds – Isolation M.P. BATIMENT – FORBACH	43 467.42 €TTC
Lot 4 Menuiseries intérieures ZEHNACKER – HOMBORG HAUT	47 926.35 €TTC
Lot 5 Carrelages – Faiences – Chape A.PRINZ – SARREGUEMINES	13 494.47 €TTC
Lot 6 Serrurerie SERRURERIE MOSELLANE TETING SUR NIED	35 697.01 €TTC
Lot 7 Revêtements muraux – Sols souples SARL SAVO – FREYMING MERLEBACH	37 239.25 €TTC offre de base

Lot 8 Mobilier fixe ROGER MENUISERIE – NIEDERVILLER	25 580.05 €TTC
Lot 10 Equipement cuisine THIRODE – MARLY	20 560.26 €TTC
Lot 12 Plomberie sanitaire SANI REGUL – CREUTZWALD	46 484.93 €TTC
Lot 13 Electricité C.M.R. SARL – ATTON	45 208.80 €TTC

Le lot 11 "Chauffage Ventilation" a fait l'objet d'une négociation ; la Commission des Marchés Publics réunie le 19 janvier 2011 a émis un avis favorable pour l'attribution du marché à l'entreprise SANI REGUL de Creutzwald pour un montant de 119 231.63 €T.T.C. . Monsieur le Maire a procédé à sa mise en place dans le cadre de la délégation précitée.

Le montant total des travaux s'élève ainsi à 470 405.96 €T.T.C.

Quant à la réalisation des travaux du lot 9 " Aménagements extérieurs " pour lequel aucune offre n'a été remise, il sera avisé en temps opportun de leur mode de réalisation.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

Le Conseil Municipal prend acte.

IV) AFFAIRES GENERALES

IV/1 Adhésion de la CCPN au SMVT du Pays Nied

Réf. : JM

Rapporteur : Mme Sylveline JOTZ, adjointe au Maire

Par délibération, la Communauté de Communes du Pays Naborien a demandé son adhésion au Syndicat Mixte à Vocation Touristique du Pays de Nied. Cette adhésion a été acceptée par le comité syndical du SMVT du Pays de Nied lors de la dernière réunion du comité syndical.

L'arrivée de ce nouveau membre doit permettre de renforcer les moyens financiers du syndicat et sa capacité d'action.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient maintenant à chaque membre du SMVT de confirmer ou d'infirmier cette adhésion. Elle ne pourra être effective qu'après accord des membres du syndicat à la majorité qualifiée. Si ce seuil est atteint, elle sera définitivement validée par arrêté préfectoral.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays Naborien en date du 4 novembre 2010 demandant l'adhésion de la CCPN au Syndicat Mixte à Vocation Touristique du Pays de Nied,

Vu la délibération du SMVT du Pays de Nied en date du 11 décembre 2010 acceptant cette adhésion,

Vu l'article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- D'accepter l'adhésion de la CCPN au SMVT du Pays de Nied
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

IV/2 Maintien de la maternité de l'hôpital de Saint-Avold – Motion

Réf. : MG

Rapporteur : Monsieur le Président

L'Agence Régionale de Santé a décidé de fermer les services de maternité et de pédiatrie d'Hospitalor Saint-Avold dans le cadre du regroupement de l'offre de soin dans le Bassin Houiller Mosellan.

En 2010, la maternité d'Hospitalor a été classée 5^{ème} de France pour les maternités de niveau 1.

Elle présente une capacité de 24 lits, une soixantaine de salariés et environ 650 accouchements ont lieu chaque année.

La maternité a été refaite à neuf il y a quelques années et un travail de certification a été effectué sur le label « hôpital amis des bébés ».

Les deux services sont spécialisés dans le suivi et le traitement de l'obésité infantile et du diabète de l'enfant.

Sous couvert d'une pseudo réorganisation de l'offre des soins dans le bassin houiller, une nouvelle attaque est portée à notre système de protection sociale. Les mêmes arguments avaient été avancés, il y a quelques années, lors de la fermeture de la maternité de Creutzwald et de son transfert à Freyming-Merlebach, dans le but d'y créer un pôle Pédiatrie ultramoderne, qui n'a jamais vu le jour.

Cette fermeture est illogique au vu de la répartition de la population de l'Est Mosellan et de la qualité reconnue, par l'ensemble du corps médical, de ces services.

Avec la fermeture des services le savoir faire et les compétences disparaîtront.

Le personnel se montre inquiet non seulement pour son avenir mais également pour celui des patients.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal, réuni ce jour, de demander le maintien de la maternité et du service pédiatrique d'Hospitalor Saint-Avoid.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

IV/3 Régime minier de Sécurité Sociale - Motion

Réf. : MG

Rapporteur : Monsieur le Président

Le député BUR, vient de remettre son rapport au Ministre de la Santé. Il était censé « éclairer » deux questions à savoir :

- les conséquences de la suppression du 2-2 b. (perte de la gratuité et renoncement aux soins) ;
- les conséquences sur l'emploi des personnels concernés par l'autonomisation des gestions des établissements du régime minier.

Ce rapport fait suite à la mission que lui avait confiée Madame Roselyne BACHELOT portant sur l'organisation de l'offre de soins du régime minier et de son personnel.

Le régime minier, institué en 1894 et conforté par le décret de 1946 dit statut du mineur, garantit la gratuité des dépenses de santé des affiliés et des ayants droit.

Or les conclusions du député, sont une véritable provocation car elles préconisent la liquidation de la Caisse Autonome Nationale de Sécurité Sociale Minière, la dispersion des centres de soins, de santé, des hôpitaux et de leur personnel. Elles témoignent d'un mépris inadmissible à l'égard des mineurs et de leurs familles, comme du bassin houiller.

Le Conseil Municipal rappelle l'engagement pris par l'Etat et la corporation minière : assurer jusqu'au dernier ayant-droit la gratuité réelle des soins, disposer d'une offre de soins accessible sur l'ensemble des bassins, sécuriser l'emploi des personnels qui sont au service des mineurs. Il refuse que la santé de la corporation minière soit bradée pour des raisons purement économiques, il exige l'abrogation du décret supprimant le 2-2 b. Il demande donc de respecter scrupuleusement les principes du statut du mineur et d'être associé aux discussions à venir.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal, réuni ce jour, de demander le maintien du régime minier spécifique de Sécurité Sociale.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures 30.